

Les Principes de notre Code de Conduite

1. Notre engagement envers l'intégrité

- a) Chez Blue Yonder, nous suivons notre Code de conduite, nos politiques d'entreprise et toutes les lois applicables. Nous prenons nos décisions en nous basant sur ces normes, en tenant compte de nos valeurs organisationnelles et de notre engagement à faire ce qui est juste.
- b) Nous intervenons lorsque nous avons des questions et des préoccupations et signalons les problèmes à notre responsable, aux ressources humaines, à la direction des affaires juridiques ou à notre [ligne d'assistance BY](#). Blue Yonder ne tolère aucune représailles à l'encontre des personnes qui font part de leurs préoccupations, et quiconque agissant de la sorte sera sanctionné.
- c) Lorsque des signalements sont effectués, Blue Yonder agit toujours afin de les examiner, de mener les enquêtes et de clore les incidents de façon appropriée.
- d) Nous attendons que chacun respecte notre Code et que nos responsables soient des modèles faisant preuve d'une politique d'ouverture et d'une volonté de répondre aux questions et de faire remonter les préoccupations.

2. Notre engagement envers les membres de notre équipe

- a) Nous maintenons un environnement de respect sur le lieu de travail et travaillons ensemble, en équipe. Nous ne tolérons pas la discrimination et le harcèlement et intervenons lorsque nous constatons un comportement abusif.
- b) Nous maintenons un espace de travail sûr et sain.
- c) Conformément à la législation applicable, nous protégeons les données à caractère personnel et recueillons, transférons et utilisons ces informations uniquement aux fins commerciales spécifiées.

3. Notre engagement envers Blue Yonder

- a) Nous évitons les conflits d'intérêts en cas d'interférence de nos intérêts personnels avec ceux de Blue Yonder. Lorsqu'un conflit d'intérêts potentiel existe, nous le signalons à notre responsable, aux ressources humaines, à la direction des affaires juridiques ou à notre ligne d'assistance Blue Yonder et cherchons à résoudre tout problème potentiel qui en découle.
- b) Nous suivons toutes les procédures de conservation des dossiers et nous nous assurons que tous les rapports comptables et financiers sont exacts et complets.
- c) Nous préservons la confidentialité et protégeons les informations exclusives et confidentielles appartenant à Blue Yonder, ainsi qu'à ses clients, ses partenaires ou à des tiers.
- d) Nous utilisons et préservons les actifs de Blue Yonder de façon réfléchie afin de mener nos activités et comprenons que bien qu'il soit possible de faire une utilisation personnelle limitée des ressources, nous ne pouvons nous attendre à aucun droit à la confidentialité lors de l'utilisation des actifs et des systèmes de Blue Yonder.

- e) Nous ne nous exprimons pas au nom de Blue Yonder à moins d'y être autorisés et sommes prudents et réfléchis lorsque nous utilisons les médias sociaux ou prenons la parole ou communiquons publiquement d'une autre manière.

4. Notre engagement envers les clients et les communautés

- a) Nous ne versons pas de pots-de-vin. Nous n'acceptons pas les pots-de-vin. Nous ne travaillons pas avec des partenaires ou d'autres tiers versant des pots-de-vin ou pratiquant la corruption.
- b) Nous sommes prudents et réfléchis lorsque nous distribuons des cadeaux de faible valeur et fournissons des divertissements raisonnables. Nous tenons des registres précis des dépenses liées aux cadeaux et aux divertissements.
- c) Nous nous livrons à une concurrence loyale et ouverte. Nous ne nous entendons pas sur les prix ou les conditions avec nos concurrents et nous n'acceptons pas non plus de diviser ou répartir les activités.
- d) Nous respectons toutes les lois commerciales. Nous respectons la réglementation relative aux sanctions et sommes vigilants afin de nous assurer de respecter l'ensemble de la réglementation en matière d'exportations pour nos produits, services et technologies.
- e) Nous maintenons et protégeons les actifs des clients et des autres tiers que nous gérons ou dont nous avons la responsabilité. Nous ne violons pas les droits de propriété intellectuelle des tiers et préservons la confidentialité des données de notre partenaire.
- f) Nous sommes à l'affût de tout signe de blanchiment d'argent et signalons tout soupçon de façon appropriée.
- g) Nous nous engageons dans des activités politiques sur notre temps libre et ne demandons pas à Blue Yonder de soutenir une question, un candidat ou une campagne et ne suggérons pas qu'elle les soutient.

5. Dérogation

- a) Il est impossible de déroger aux dispositions de notre Code sauf autorisation du Conseil d'administration pour les responsables et directeurs, ou du PDG pour les collaborateurs.

6. Exprimez-vous!

- a) Le respect de notre Code, de nos politiques et de la législation nécessite que chacun connaisse les normes qui s'appliquent à sa fonction, et que nous soyons tous prêts à intervenir en cas de questions ou de préoccupations.
- b) Nous avons plusieurs ressources à notre disposition, notamment notre responsable, les ressources humaines, la direction des affaires juridiques et notre [ligne d'assistance BY](#).

[Vous pouvez consulter le Code de Conduite de Blue Yonder ici.](#)